

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGAUDIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 017-1455/15/CC

■ Programme de Coopération Territoriale Européenne 2014-2020 Interreg IV - B Méditerranée - Fonds européen FEDER - Candidature aux appels à projets DES 15/14000/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le programme transnational MED soutient le partage d'expériences, de connaissances et l'amélioration des politiques publiques entre les autorités nationales et locales et les autres acteurs territoriaux des régions éligibles de l'espace MED. Il comprend cinquante-sept régions, dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de dix pays européens, et trois pays candidats. Le programme est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) avec un budget total de 224 322 525 Euros pour la période 2014-2020.

Son but principal est de contribuer au développement à long terme de l'espace Méditerranéen et de renforcer la coopération transnationale entre les collectivités territoriales et entre les Etats participants.

Le Programme Interreg MED est l'un des instruments de la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour un développement harmonieux par le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale afin de stimuler la croissance dans les régions européennes et les Etats participants. Cette politique a pour objectif de réduire les disparités existantes entre les régions européennes en termes de développement socioéconomique et de durabilité environnementale, en prenant en compte leurs spécificités territoriales et leurs opportunités de développement.

D'un point de vue stratégique, l'orientation générale a été définie dans la Stratégie Europe 2020, agenda pour l'ensemble de l'Union Européenne comprenant trois priorités qui se renforcent mutuellement :

- Croissance intelligente : développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation
- Croissance durable : promouvoir une économie plus efficiente dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.
- Croissance inclusive : promouvoir une économie à niveau d'emploi élevé favorisant la cohésion sociale et territoriale.

La Stratégie Europe 2020, avec l'Agenda Territorial 2020 qui connecte la croissance intelligente, durable et inclusive avec la cohésion territoriale, fournissent le cadre stratégique d'ensemble pour la politique de cohésion 2014-2020 et donc du Programme Interreg MED.

Le cadre réglementaire du Programme Interreg MED est fourni par les règlements de la politique de cohésion 2014-2020. Ils sont accompagnés du Cadre Stratégique Commun (CSC) qui précise les actions clés à mettre en œuvre pour assurer une coordination entre les fonds.

La couverture thématique du Programme Interreg MED est précisée dans les 11 objectifs thématiques décrits dans le Règlement Commun (Règlement (UE) n°1303/2013).

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Le règlement relatif à la Coopération Territoriale Européenne (Règlement (EU) n°1299/2013) et le Cadre Stratégique Commun (Annexe II – Priorités pour la coopération) soulignent que les programmes transnationaux doivent viser à renforcer la coopération et atteindre un niveau plus élevé d'intégration territoriale contribuant à la coopération territoriale dans l'ensemble de l'Union.

Les grands axes prioritaires du Programme Interreg MED sont :

- promouvoir les capacités d'innovation des régions méditerranéennes pour une croissance intelligente et durable (clusters et réseaux innovants des secteurs clés),
- favoriser les stratégies à faibles émissions de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces ruraux (gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, sources locales d'énergies renouvelables, systèmes de transport à faibles émissions de carbone et connexions multimodales),
- protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée (tourisme côtier et maritime durable et responsable, biodiversité et écosystèmes naturels).

Il convient de permettre à Marseille Provence Métropole de répondre aux appels à projets du programme Interreg MED.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'ouverture du Programme de Coopération Territoriale Européenne 2014-2020 Interreg IV - B Méditerranée (MED) - Fonds européen FEDER initié par l'Union européenne;
- Le lancement des Appels à projets Interreg par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'Autorité de Gestion du Programme Interreg MED

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les axes prioritaires et les objectifs spécifiques du Programme Interreg MED s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie en actions 2015-2020 de MPM et qu'ils représentent un enjeu important pour la Communauté urbaine non seulement en matière d'amélioration de compétitivité du territoire que du renforcement de l'attractivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Article unique :

Est approuvée la faculté pour Marseille Provence Métropole de répondre aux appels à projets du programme Interreg Med, en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2014-2020.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER